

**25ème session de l'EPU****Examen de Tanzanie - Intervention de la Turquie****Le 9 mai 2016**

Monsieur le Président,

Nous souhaitons une cordiale bienvenue à la délégation de la République-Unie de Tanzanie et nous la remercions pour son rapport national.

La Turquie salue les divers efforts déployés par le Gouvernement tanzanien pour la promotion et la protection des droits de l'Homme dans le pays comme le Plan d'Action National des droits de l'Homme lancé le 10 décembre 2013 et couvrant une période de 5 ans.

Nous apprécions le fait que l'institution nationale des droits de l'Homme (la Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance) du pays a conservé son statut d'accréditation « A », étant tout en conformité avec les Principes de Paris.

Dans ce cadre, nous saluons aussi le travail accompli par le Bureau spécial de l'enfance au sein de la Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance.

D'autre part, nous observons qu'il est encore nécessaire de mettre en œuvre certaines mesures ciblées.

A cet égard, La Turquie souhaite formuler les trois recommandations suivantes :

- 1) Interdire et qualifier pénalement les actes de la violence familiale.
- 2) Accélérer les efforts concernant l'enregistrement des naissances, tout en assurant la délivrance gratuite d'un certificat de naissance à tous les enfants.
- 3) Prendre des mesures nécessaires pour que tous les enfants exposés à l'exploitation sexuelle reçoivent protection et assistance.

Je vous remercie Monsieur le Président.